Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

Arts, civilisations et techniques de l'habitat

Session 2005 • Code sujet : **35NB05** • Durée : **Non indiquée**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Analyse comparative de deux abris minimum (3 questions) **Page 3**

2. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 6**

Sujet officiel (PDF) : https://btsera.fr/assets/annales/bts-era/E5 - Conception d'agencement/2005/BTS ERA - E5 - Conception d'agencement - Session 2005 - 1-Sujet.pdf

1. Analyse comparative de deux abris minimum

Le sujet confronte le cabanon de Le Corbusier, accolé à une guinguette à Roquebrune-Cap-Martin en 1952, aux maisons en carton de Shigeru Ban conçues pour accueillir les sinistrés du séisme de Kobe en 1995. Des vues, un plan et des représentations graphiques documentent ces réalisations et servent de supports à l'analyse de leurs formes, techniques, fonctions et enjeux.

Question 1. Situez les créations présentées, le cabanon de Le Corbusier et les maisons en carton de Shigeru Ban, dans leurs contextes respectifs.

Le cabanon de Le Corbusier est construit en 1952 à Roquebrune-Cap-Martin, dans le sud de la France. Accolé à une guinguette, ce petit refuge de 13,52 m² s'inscrit dans un contexte de loisirs et de séjour sur la Côte d'Azur. En 1995, le séisme de Kobe provoque un besoin urgent de logements au Japon. Shigeru Ban conçoit alors des maisons de 16 m² pour accueillir les sinistrés. Les deux projets répondent donc à des contextes opposés : le séjour personnel et l'urgence humanitaire.

Deux contextes, deux dates

1952	Le Corbusier : cabanon de 13,52 m² accolé à une guinguette, Roquebrune-Cap-Martin
1995	Shigeru Ban : maisons destinées aux sinistrés du séisme de Kobe

Du refuge de loisirs à l'habitat d'urgence.

✓ RÉPONSE À RETENIR

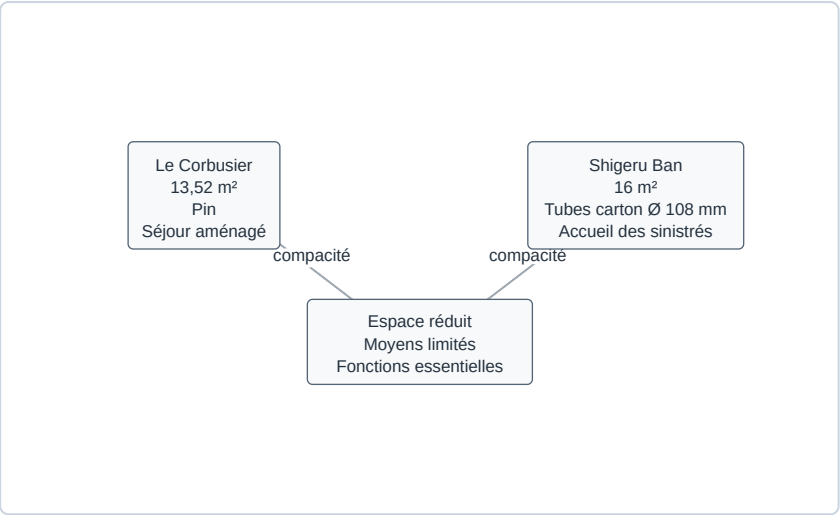
Le Corbusier : refuge de loisirs à Roquebrune-Cap-Martin, 1952. Shigeru Ban : logements d'urgence après le séisme de Kobe, 1995.

Question 2. Effectuez une analyse comparative des deux créations en observant leurs caractéristiques formelles, techniques et fonctionnelles. Appuyez-vous sur des croquis ou des schémas significatifs.

Critère	Cabanon de Le Corbusier	Maisons de Shigeru Ban
Forme et surface	Petit cabanon de 13,52 m²	Maison de 16 m², parois en éléments tubulaires
Matériau	Pin	Tubes de carton de 108 mm de diamètre
Usage	Refuge de séjour, avec mobilier et coin toilette	Accueil temporaire de sinistrés

Les vues du cabanon montrent un espace intérieur fixe et aménagé, avec table, placards et volet miroir. Les dessins de Ban présentent une construction modulaire, dont les tubes sont assemblés comme des madriers. Les deux projets réduisent l'espace et les moyens employés, mais leurs formes répondent à des usages distincts : confort compact pour un séjour d'un côté, abri à réaliser pour des personnes sinistrées de l'autre.

Comparaison des deux abris minimum



Les deux réalisations économisent l'espace, mais diffèrent par leurs matériaux, leur organisation et leur fonction.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Le Corbusier : cabanon fixe en pin, aménagé pour le séjour. Ban : abri temporaire modulaire en tubes de carton pour les sinistrés.

Question 3. Élargissez l'étude à d'autres exemples d'abri minimum et d'architectures miniatures afin de mieux cerner les enjeux sous-tendus, notamment le rapport au corps, la visée utopique, l'aspect humanitaire et la rentabilité.

La Dymaxion House de Buckminster Fuller illustre l'idéal d'un habitat léger et industrialisé, conçu pour être reproductible. La Nakagin Capsule Tower de Kisho Kurokawa (1972) transpose la miniaturisation dans un immeuble : ses petites unités privées devaient pouvoir être remplacées et s'inscrivent dans une logique de marché. Ces projets ne répondent pas au même besoin que les maisons de Ban, conçues pour une urgence humanitaire.

- **Rapport au corps :** la surface réduite impose de hiérarchiser gestes, rangement et intimité.
- **Enjeux :** l'utopie et la préfabrication promettent une diffusion économique, tandis que l'aide humanitaire vise d'abord un abri digne. La rentabilité commerciale n'est pas garantie par la seule miniaturisation.

Architectures miniatures et enjeux

Exemple	Principe	Enjeu
Dymaxion House, Buckminster Fuller	Habitat léger et industrialisé	Utopie d'un modèle reproductible
Nakagin Capsule Tower, Kisho Kurokawa, 1972	Capsules privées intégrées à une structure collective, conçues comme remplaçables	Miniaturisation et logique de marché
Maisons de Shigeru Ban, Kobe, 1995	Maisons temporaires en tubes de carton	Réponse à une urgence humanitaire

La réduction de l'espace peut servir des ambitions utopiques, humanitaires ou commerciales.

✓ RÉPONSE À RETENIR

L’abri minimum doit préserver les besoins du corps. Sa visée peut être utopique, humanitaire ou commerciale, sans garantir sa rentabilité.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2005)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve de BTS AEA, intitulée « Abri minimum », porte le code 35NB05. La session, la durée et le coefficient ne sont pas indiqués sur les pages fournies. Elle confronte le cabanon de Le Corbusier aux maisons en carton de Shigeru Ban, et évalue la contextualisation, l'analyse architecturale comparative, la réflexion sur les enjeux de l'habitat et l'expression écrite et graphique.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Le cabanon de Le Corbusier, accolé à une guinguette en 1952, mesure 13,52 m² et est construit en pin.
- Les maisons de Shigeru Ban, conçues pour les sinistrés de Kobe en 1995, couvrent 16 m² et utilisent des tubes en carton de 108 mm de diamètre.
- La comparaison demandée porte sur les caractéristiques formelles, techniques et fonctionnelles des deux réalisations.
- L'étude élargie interroge le rapport au corps, la visée utopique, l'enjeu humanitaire et la rentabilité.

Points de vigilance & attentes du jury

- Situez chaque réalisation dans son contexte avant de comparer ses formes, ses techniques et ses fonctions.
- Exploitez les vues, le plan du cabanon et les représentations graphiques des maisons en carton.
- Réalisez des croquis ou schémas significatifs, soignés et lisibles, en lien avec les observations.
- Élargissez l'analyse à d'autres exemples et traitez explicitement les enjeux proposés.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment organiser une analyse comparative des deux abris ?

Présentez le contexte de chaque réalisation, puis comparez-les selon les mêmes axes : forme, matériaux et techniques, organisation et usages. Appuyez chaque observation sur les documents et reliez les différences aux fonctions des abris.

Q : Que faut-il représenter dans les croquis ou schémas ?

Choisissez des éléments utiles à la comparaison, comme le plan, l'organisation intérieure ou le principe constructif visible. Ajoutez des légendes claires et faites ressortir les observations formelles, techniques ou fonctionnelles que les dessins illustrent.

Q : Le sujet indique-t-il un barème, une durée ou un coefficient ?

Aucun barème chiffré, aucune durée ni aucun coefficient ne sont indiqués sur les pages fournies. Le sujet précise toutefois des critères d'évaluation portant sur l'analyse, la réflexion, l'emploi des connaissances et la qualité de l'expression.

Q : Quels critères de notation le sujet précise-t-il ?

Le sujet évalue la pertinence de l'analyse comparative et la qualité de la réflexion, l'investissement judicieux des connaissances, ainsi que la qualité et la lisibilité de l'expression écrite et graphique.

Sujet officiel associé (PDF) : https://btsera.fr/assets/annales/bts-era/E5 - Conception d'agencement/2005/BTS ERA - E5 - Conception d'agencement - Session 2005 - 1-Sujet.pdf
Ressources BTS Étude et Réalisation d\ : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.